

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000496-105

DATE : 15 FÉVRIER 2011

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE FRANCINE NANTEL, J.C.S.**

---

**DENIS GAGNON**

Requérant

c.

**BELL MOBILITÉ**

Intimée

---

## JUGEMENT

AUTORISANT LA DIFFUSION DE L'AVIS AUX MEMBRES  
(Article 1006 C.p.c.)

---

[1] Le Tribunal a analysé le Protocole de diffusion de l'Avis aux membres soumis par le requérant et accepté par l'intimée, et

[2] **ORDONNE** la diffusion de l'Avis aux membres tel que résumé au Protocole de diffusion par :

- 1) la diffusion le 16 février 2011 d'un communiqué de presse bilingue sur le fil de presse CNW (Canadian News Wire);

- 2) la mise en ligne de deux (2) pages WEB reproduisant les Avis aux membres en anglais et en français;
- 3) l'achat d'une série de mots clés sur internet menant directement aux pages WEB des Avis aux membres;

[3] **FIXE** le délai d'exclusion au 21 mars 2011;

[4] **FRAIS à suivre l'instance.**

---

FRANCINE NANTEL, J.C.S.

Me David Bourgoïn  
Me Benoit Gamache  
BGA Avocats  
Avocats du requérant

Me Marie Audren  
Borden Ladner Gervais  
Date d'audience : 25 octobre 2010